

et les autres, il pratique, de témoignage. et la sagesse nce humaine ; andre comme une foule de r une inspira-onner à l'envi conduite, essage, qu'ils n de prêcher. vec grande al-ers le monde, res de prières

u pauvre, bon nt devant lui. aient plus vo-es. Quand les de préférence z qui ils pou-jusqu'au mo-la pensée de et les villages et ces villages,

elligence et la nt et transper-onnaient pères nt à leur suite, e la séparation nts embrasser mmondices du t, ils les condui-humblement et

Il n'y avait pas, au reste, que les hommes à se convertir ainsi et à entrer dans l'Ordre. Les femmes, les vierges et les veuves, touchées par leurs exhortations, accouraient se renfermer, pour faire pénitence, dans des monastères établis, sur leurs conseils, dans les cités et les villages. Un des Frères en fut institué visiteur et correcteur. De même enfin les hommes mariés et les femmes mariées, qui ne pouvaient briser les liens de la vie conjugale, se consacraient, dans leurs propres maisons, grâce aux avis salutaires des frères, à une pratique plus étroite de la pénitence. C'est ainsi que le bienheureux François, glorificateur parfait de la Trinité Sainte, réparait et régénérait l'Eglise de Dieu par ses trois Ordres. Les trois sanctuaires, qu'il avait précédemment restaurés, en avaient été la figure prophétique. Chacun de ces Ordres, en son temps, a été confirmé par le Pontife souverain.

Chapitre vi. — Comment il était couvert de confusion lorsqu'il voyait quelqu'un de plus pauvre que lui.

Il lui arriva, une fois, de rencontrer un homme tout à fait misérable et, considérant la détresse de ce mendiant, il dit à son compagnon : « La pauvreté de ce misérable est une grande honte pour nous ; elle fait la leçon à notre prétendu dénuement. Oui, c'est pour moi le comble de la confusion que de trouver quelqu'un de plus pauvre que moi, alors pourtant que j'ai choisi la sainte Pauvreté pour dame, pour délices, pour richesses spirituelles et corporelles, alors que tout le monde a entendu dire que j'ai fait profession de pauvreté devant Dieu et devant les hommes »

Chapitre vii. — Qu'il regardait comme un vol de ne pas faire l'aumône à un plus misérable que lui.

Un jour qu'il revenait de Sienne, il rencontra un pauvre et dit à son compagnon : « Il faut rendre à ce pauvre ce manteau qui lui appartient ; il ne nous a été, en effet, que prêté jusqu'au moment où nous trouverions quelqu'un de plus pauvre que nous. » Mais le compagnon, considérant combien le bienheureux avait besoin de ce manteau, refusait obstinément de le laisser se dépouiller de la sorte au profit d'autrui. Saint François lui dit alors : « Je ne veux pas être un voleur. Or, on aurait le droit de nous accuser de vol si nous ne faisons pas l'aumône de ce vêtement à un malheureux qui en a